Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200e année
5 septembre 2024
n° 30 / 8051e
pages 1457 à 1520

CHRONIQUE / Informatique

Cyber-délit et compétence territoriale en droit pénal et en droit international privé

> *Rodolphe Mesa* 1464

ÉDITORIAL

1457 Le droit de la vie scolaire, *Bernard Beignier*

LECTURES

1462 La liberté académique en format de poche, *Jean-Sylvestre Bergé*

POINT DE VUE

1463 Un mouton à cinq pattes : la société de libre partenariat spéciale…, *Jean-Jacques Daigre*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1471 Chronique : Devoir de vigilance : premières applications pratiques, *Paul Le Fèvre et Victoire Stephan*

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

1475 Chambre sociale, *Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue et Marie-Anne Valéry*

1482 Chambre criminelle, *Lionel Ascensi, Samuel Gillis, Philippe Mallard, Laetitia Guerrini et Olivier Violeau*

1489 Panorama : Droit des biens, *Nadège Reboul-Maupin et Yves Strickler*

1502 Notes : La loi, le juge et le secret, *note sous Civ. 2e, 13 juin 2024 [2 arrêts], Gwendoline Lardeux*

1505 La nullité des délibérations consécutive à une convocation irrégulière, *note sous Com. 29 mai 2024, Corinne Boismain*

1510 L'intérêt de l'enfant issu d'un projet parental commun à avoir une seconde filiation maternelle, *note sous Civ. 1re, 23 mai 2024, Marie Mesnil*

1515 Le réputé non écrit partiel d'une clause d'exclusion : une nouvelle sanction encourue en cas de privation illicite du droit de vote ?, *note sous Com. 29 mai 2024, Simon Farges*

ENTRETIEN

1520 Ghislain Poissonnier – La Russie condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour son comportement en Crimée

Version numérique incluse*

322430
9 782993 224304

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION
Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (0140645403)
• RÉDACTION
Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (0140645379)
• CHEFS DE RUBRIQUES
Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD
• ÉDITION-RÉALISATION
Secrétaires de rédaction :
Patricia ANDRY (0140645284)
Laurence BREUZÉ-DINNAT (0140645481)
Première secrétaire de rédaction :
Katy PERCHEREAU (0786620357)
Directeur artistique : Patrick VERDON
Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES
Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS
Abonnements : Alexandra DORAY, *Directrice*
ventes@dalloz.fr
Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10
Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC
Étranger : 1 109 € HT
Prix au numéro : 46 € HT
ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206
DUPLIPRINT Mayenne
733 rue St Léonard, 53100 Mayenne
Dépôt légal - Septembre 2024

Éditions Dalloz
Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €
Siège social : Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550
Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut
La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite

PEFC 10-31-1316

Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
PTOT : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL
Bernard Beignier

1457 Le droit de la vie scolaire

ACTUALITÉS

1460 DROIT DES AFFAIRES

Consommation
Tourisme (voyage à forfait) :
résiliation pour insolvabilité de l'organisateur,
CJUE 29 juill. 2024

Société et marché financier
Société anonyme (scission) :
constitution de nouvelles sociétés,
CJUE 29 juill. 2024

1461 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile
Compétence européenne (consommateur) :
action contre un organisateur de voyage,
CJUE 29 juill. 2024

LECTURES
Jean-Sylvestre Bergé

1462 La liberté académique en format de poche

POINT DE VUE

1463 Un mouton à cinq pattes : la société de libre partenariat spéciale...
par Jean-Jacques Daigre

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1464 Cyber-délit et compétence territoriale en droit pénal et en droit international privé
par Rodolphe Mesa

1471 Devoir de vigilance : premières applications pratiques
par Paul Le Fèvre et Victoire Stephan

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1475 Chambre sociale
par Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue et Marie-Anne Valéry

1482 Chambre criminelle
par Lionel Ascensi, Samuel Gillis, Philippe Mallard, Laetitia Guerrini et Olivier Violeau

PANORAMA

1489 Droit des biens
juin 2023 – juin 2024
par Nadège Reboul-Maupin et Yves Strickler

NOTES

1502 La loi, le juge et le secret,
note sous Civ. 2e, 13 juin 2024 [2 arrêts]
par Gwendoline Lardeux

1505 La nullité des délibérations consécutive à une convocation irrégulière, *note sous Com. 29 mai 2024*
par Corinne Boismain

1510 L'intérêt de l'enfant issu d'un projet parental commun à avoir une seconde filiation maternelle,
note sous Civ. 1re, 23 mai 2024
par Marie Mesnil

1515 Le réputé non écrit partiel d'une clause d'exclusion : une nouvelle sanction encourue en cas de privation illicite du droit de vote ?, *note sous Com. 29 mai 2024*
par Simon Farges

ENTRETIEN

1520 Ghislain Poissonnier – La Russie condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour son comportement en Crimée

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).

*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr